

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE SEIGNELAY

Dimanche 13 mai 2018 DE 06H00 A 18H00

Document à conserver

ARTICLE 1 : Cette journée est organisée par l'Association Loisirs Détente de Seignelay en collaboration avec l'école maternelle. Cette manifestation est ouverte aux particuliers, aux associations (loi 1901) , au C.C.A.S de Seignelay vendant des objets personnels et d'occasion ainsi qu'aux professionnels de la vente au déballage .Les organisateurs se réservent le droit d'accepter certains métiers de bouche. L'accueil des exposants ayant réservé se fera à partir de 6 h jusqu'à 7 h30. Pour ceux qui n'auraient pas réservé, ils doivent s'adresser **obligatoirement** à l'accueil. **Le placement se fera selon les lots disponibles restants** .Les emplacement réservés mais non occupés après 7h30 seront considérés comme libre et mis en vente.

ARTICLE 2 : Les inscriptions seront validées lorsque le bulletin d'inscription sera rempli, signé et retourné avec les pièces justificatives et le règlement par chèque à l'ordre de l'A.L.D.S à M. Claude MASSON 23 rue du CROT CHABANNE 89250 SEIGNELAY ou Mme LAROCHE Patricia 3 rue du Chien Pendu 89550 HERY. La période de réservation se situe entre **le 13 avril et le 06 mai 2018 inclus**. Les riverains situés sur le circuit du vide grenier seront prioritaires pour la réservation devant chez eux jusqu'au mercredi 25 avril 2017 inclus. Ensuite les emplacements sont ouverts à la réservation pour tout exposant. Les bulletins d'inscription sont disponibles, en version papier chez les commerçants partenaires de Seignelay ou en téléchargeant sur le site internet de la Mairie de Seignelay www.seignelay.fr à partir du vendredi 13 avril 2018.

ARTICLE 3 : Dès leur arrivée, les exposants ayant réservé s'installeront sur les places qui leur sont attribuées. Ceux qui n'auront pas effectué de démarche avant le 06 mai seront placés selon les emplacements restants et indiqués à l'accueil le jour du vide grenier. **Les réservations des emplacements sont fermes et définitives, seuls les organisateurs peuvent modifier les emplacements.** Pour les emplacements situés à proximité d'une clôture grillagée, il est interdit d'y accrocher tout porte manteau ou tout autre objet . **Les emplacements seront indiqués au sol par un numéro de lot.** L'avenue du THUREAU aura une partie réservée aux professionnels côté numéros pairs sur la partie plate jusqu'à l'angle de la rue du CROT CHABANNE. **Les professionnels penseront à prendre des rallonges électriques et un boîtier multiprises.** Une ligne électrique sera tirée depuis le poste EDF situé sur le parking rue du Crot Chabanne.

ARTICLE 4 : Le numéro d'emplacement et les consignes pour le stationnement des véhicules, ainsi qu'un bon pour un café ou un jus de fruit seront remis lors de la permanence assurée de 16H à 18h, le samedi 12 mai 2018 devant l'entrée de la piscine municipale **ou le jour du vide grenier à l'accueil des exposants situé Place GERMINAL.**

Un badge plastifié sera remis à chaque exposant. Ce badge devra être présenté au garde barrière pour accéder à son emplacement et devra rester visible le jour du vide grenier ; l'info indiquée est le numéro de lot réservé et dont le marquage sera effectué le long du trottoir. **Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire.**

ARTICLE 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que perte, vols, casses ou autre détérioration. La vente de produits alimentaires pour les particuliers, d'armes en état de fonctionnement, de copies de DVD ou de CD, d'animaux vivants et **de tout produit illicite est interdite.**

ARTICLE 6: En cas de désistement aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure. De même, en cas d'intempérie (orage, tempête ou tout autre événement prévu ou non prévu) les sommes versées ne seront pas remboursées sauf décision du bureau du comité d'organisation pour report à une date ultérieure.

ARTICLE 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation ou troublant le bon ordre ou la moralité de la manifestation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation ni toute autre indemnité d'aucune sorte.

ARTICLE 8 : **Les emplacements seront matérialisés au sol et devront être laissés propres et vides de tout objet encombrant. Chaque exposant repartira avec ses invendus et détrit.** Un représentant du Comité d'organisation vérifiera le badge indiquant que l'exposant est en règle, si ce n'est pas le cas l'exposant devra s'acquitter du prix de l'emplacement occupé (voir article 9). Les badges seront récupérés lors du passage des organisateurs.

ARTICLE 9 : Les emplacements servant aux réservations sont proposés selon les tarifs suivants :

Pour les **particuliers** : au prix de 2,50€ le mètre linéaire. La distance à réserver sera adaptée selon l'emplacement d'un véhicule avec ou sans remorque. Pour **les enfants inscrits aux écoles de Seignelay et exposant leurs « affaires personnelles »** : un forfait 2 mètres linéaires gratuit avec 1 mètre linéaire supplémentaire payant, si besoin de plus. le(s) mètre(s) supplémentaire(s) sera(ont) au prix de 2,50€ par mètre linéaire . **La présence d'un adulte est obligatoire.**

Pour les **professionnels** : un forfait de 24€ correspondant à un forfait de 8 mètres linéaires + 2,50€ par mètre linéaire supplémentaire ; un forfait réduit de 12€ correspondant à 4 mètres linéaires est autorisé.

Pour **toute personne installée sans badge** : le prix sera de 3,50€ le mètre linéaire.

ARTICLE 10 : Une restauration, avec vente de boudin chaud, jambon grillé, etc... sera assurée par les organisateurs dans l'avenue du THUREAU.

BONNE JOURNEE ET BON VIDE GRENIER. ANIMATIONS TOUTE LA JOURNEE.

INFOS PRATIQUES POUR LE VIDE GRENIER

LE VIDE GRENIER se situe dans la commune de Seignelay plus particulièrement dans l'AVENUE DU THUREAU.

Les Exposants pourront conserver leur véhicule avec ou sans remorque ou remorque seule à proximité de leur stand voir sans véhicule à proximité du stand. Aussi ils penseront à adapter la longueur du stand en fonction des besoins. Sinon pas de possibilité de conserver les véhicules.

Les parkings seront indiqués, pour les exposants qui ne laissent pas leur véhicule sur leur emplacement par le bureau d'accueil.

LES EMBLEMES : ils seront attribués par ordre d'inscription et après que le dossier complet sera envoyé ou remis à l'une des adresses indiquées ci dessous. Les organisateurs contacteront par téléphone pour les dossiers qui seront reçus incomplets. Dans ce cas la réservation ne sera prise en compte qu'après réception du ou des documents manquants.

ATTENTION : la réservation ne sera plus acceptée à partir du 06 MAI 2018 si envoi par poste (cachet de la poste faisant foi). Une fiche d'inscription sera mise en place à partir de samedi 12 mai 2018 dès 16H00 au STAND ACCUEIL situé près de l'abribus à proximité de la piscine municipale.

Le dimanche 13 mai l'accueil des exposants se fera place GERMINAL dans l'avenue de la RENAISSANCE à l'entrée du vide grenier.

BULLETIN D'INSCRIPTION disponible chez les commerçants partenaires de Seignelay ou sur le site de la Mairie de Seignelay « www.seignelay.fr »

RAPPEL pour que votre réservation soit enregistrée :

BULLETIN D'INSCRIPTION à adresser ou déposer avec, la copie de la pièce d'identité, le règlement par chèque bancaire ou en espèces jusqu'au 06 MAI 2018 sous enveloppe à :

Monsieur Claude MASSON
23 Rue du CROT CHABANNE
89250 SEIGNELAY

OU

Madame Patricia LAROCHE
3 rue du Chien Pendu
89550 HERY

Pour le Comité d'organisation du Vide Grenier :

Christelle CARRARA ADAM directrice de l'école maternelle
Claude MASSON président de l'A.L.D.S.

Bonne journée ensoleillée pour cette journée qui sera agrémentée d'animations à l'occasion de cette 30^{ème} édition du Vide Grenier de Seignelay. Un stand de fabrication de boudins, jambon grillé, etc.... et vente sur place. Les enfants de l'école maternelle nous ont concocté des peintures exposées près du stand pêche à la ligne. Des balades à dos de poneys seront proposées à partir de l'espace verdure situé Avenue du THUREAU près du Chemin de la MORELLE. Une tombola sera organisé pendant la manifestation

Comité d'organisation de vide grenier de Seignelay
Association Loisirs et Détente de Seignelay
Mairie de Seignelay 1 place Colbert 89250 Seignelay